

Considérez-vous que le travail, c'est la santé?

>>> Plusieurs le pensent, plusieurs le disent et le vivent. Le travail, c'est la santé pour les liens sociaux qu'il permet d'établir, pour les projets qu'il permet de réaliser, pour la créativité qu'il permet d'exprimer, pour le bien-être qu'il donne, pour le sentiment d'utilité qu'il apporte et, bien entendu, pour le pouvoir d'achat qu'il procure. Les raisons sont nombreuses de considérer le travail comme un ingrédient essentiel de la vie.

Toutefois, si l'on en juge par les statistiques établissant le nombre de maladies professionnelles, les taux d'accidents, les accidents mortels et les caractéristiques des travailleurs blessés, on serait tenté de répondre que, non, le travail, ce n'est pas la santé! Et pourtant, les conditions de travail s'améliorent constamment, et les protections légales en matière de santé et de sécurité du travail se sont graduellement implantées au fil des ans. Les problèmes les plus criants d'autrefois ont certes diminué, mais d'autres plus subtils et plus complexes les ont remplacés. Les effets du travail sur la santé des individus ne sont pas tous connus. Si le lien de cause à effet paraît évident entre une chute sur un plancher glissant et une fracture à la jambe, on ne peut pas en dire autant d'un grand nombre de maladies dont les symptômes peuvent être diffus, irréguliers ou encore ne se déclarer qu'au moment de la retraite.

Les effets des troubles musculo-squelettiques sont tellement importants que le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) les a placés au deuxième rang de ses priorités, juste après les matières dangereuses. Selon une étude récemment publiée par Statistique Canada, environ 10% des adultes sont atteints de lésions suffisamment graves pour nuire à leurs activités quotidiennes. De plus, la plupart de ces blessures sont attribuables à des activités professionnelles pouvant être causées par des tâches fréquentes et répétitives ou par des postures contraignantes. Si elles se manifestent d'abord par la souffrance et la douleur, ces blessures peuvent dégénérer en troubles invalidants, d'où l'importance et la nécessité de prendre des mesures de prévention à la source et d'adopter des pratiques de travail adéquates.


Le travail en isolement est une réalité du quotidien pour bon nombre d'employés, et les personnes qui travaillent dans les stations-services, sont parmi celles qui sont le plus à risque d'être victimes de vols et d'agressions au travail. Ces dernières années, de nombreux préposés au service à la clientèle ont fait face à un client au comportement agressif, à des manifestations de violence et parfois à des situations traumatisantes. En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, les employeurs doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les travailleurs. Ils doivent tenir compte des nombreuses situations où les travailleurs sont isolés ainsi



que des risques particuliers qui sont présents sur leurs lieux de travail. Les employeurs doivent établir, en fonction de ces risques, des procédures et des politiques en matière de santé et de sécurité et s'assurer que les employés les connaissent et les respectent.

Si les problèmes de santé et de sécurité dépendent très souvent de la manière dont le travail est organisé, c'est aussi là que résident les solutions. Évitions le syndrome du « Jour de la marmotte » où l'on refait toujours les mêmes choses de la même façon et gardons l'œil ouvert.

La prévention constitue une façon efficace d'éliminer les accidents et les maladies professionnelles, il s'agit de prendre action.

À vous de choisir et de faire en sorte que, oui... le travail, c'est la santé! 

Thérèse Masse
Directrice générale